

ECOLE ELEMENTAIRE DE SAUVAGNON

Compte-rendu du conseil d'école n°1 du 15/11/2016 à 18h30

PRÉSENTS : Enseignants : Mmes SAINT LOUBOUÉ, BLANC, BERGES, NEVEU, CAZENAVE, HAURET, HONTABAT ainsi que MM BRIGNONE et BOUCHET.

Excusées : Mmes GUERIN et PUJOL

Mairie : Mmes LAPLACE- NOBLE et CAPDEVOLLE

Représentants titulaires des parents d'élèves : Mmes ANDRÉ, BATURINA, BILLET, BOURCHET, EVAÏN, HUGUES, MANSUY, PEYRESBLANQUES et REVOY.

Représentants suppléants des parents d'élèves : Mme GONCALVES et M. DELUCHAT

Expert : M. BALAO (restaurant scolaire)

DDEN : Mme CHERET

1. BILAN DES ELECTIONS AU CONSEIL D'ECOLE

369 inscrits, **193** votants, soit un taux de participation de **52,30 %**, **9 élus** (+ 6 suppléants) pour l'APE.

Cf affichage à l'entrée de l'école.

2. RYTHMES SCOLAIRES : LE POINT

Le point est fait sur le PEDT : document non obligatoire mais permettant de bénéficier des aides de l'état. Valable 3 ans, il est néanmoins renouvelable tous les ans. Le PEDT ayant été mis en place il y a 2 ans, il est nécessaire de faire le point sur les nouveaux rythmes scolaires. La mairie compte réunir le comité de pilotage (enseignants, parents d'élèves et élus municipaux). Une réunion est prévue en janvier pour retravailler le document et le présenter au prochain conseil d'école, prévu en mars.

3. AIDE PERSONNALISEE : ORGANISATION HORAIRE

Les 36 heures annuelles que doit effectuer chaque enseignant se répartissent ainsi : 3x30 minutes sur 24 semaines, le lundi, mardi et jeudi, sur le temps de la pause méridienne.

L'organisation sur 3 jours et 24 semaines permet de laisser la 1ère et/ou la dernière semaine libre(s) afin de faire le point/une transition : les élèves ont donc APC sur 4 ou 5 semaines à chaque période scolaire.

Il est rappelé que la participation, ou non, à l'APC est laissée au libre choix des parents après la proposition de l'enseignant.

4. EFFECTIFS, PREVISIONS :

Cette année, l'école compte 231 élèves dont 115 filles et 116 garçons pour 188 familles.

Les effectifs par niveau : 32 CP (dont 3 élèves en occitan), 51 CE1 (dont 3 élèves en occitan), 50 CE2, 50 CM1 et 48 CM2.

Les effectifs par classe : Classe1=24 CP dont 1 OC / Classe 2= 8 CP + 14 CE1 dont 1 OC/ Classe 3= 27 CE1 dont 3 oc/ Classe 4= 10 CE1 +14 CE2/ Classe 5 : 28 CE2/ Classe6= 9 CE2 + 17 CM1/ Classe7= 27 CM1/ Classe8= 6 CM1 + 20 CM2/ Classe 9= 28 CM2

Prévisions pour la rentrée 2017-2018 : Le départ de 48 CM2 et l'arrivée de 38 GS impliquent un déficit de 10 élèves.

L'ouverture de la classe bilingue occitan de primaire semble envisageable pour l'an prochain avec la montée de 10 GS.

5. PPMS : LE POINT

Plan de mise en sûreté : 2 exercices ont été réalisés depuis le début de l'année scolaire (un incendie, un confinement-attentat)

Pour rappel : il existe 2 sonneries différentes, une en cas d'évacuation -incendie, une pour PPMS (mise en sécurité des enfants en cas de feu : au gymnase ; risque chimique ou inondation : au centre Festif.). Le processus d'alerte pour un confinement en cas d'intrusion est en cours de réflexion en vue d'une amélioration. Un certain nombre de contraintes matérielles ont été mis à jour, de part la configuration de l'école ainsi que

les frais élevés pour répondre efficacement aux exigences de sécurité.

6. REGLEMENT INTERIEUR : MODIFICATIONS .Pas de modification.

7. OCCE (coopérative) : BILAN 2015-2016, cotisation 2016-2017, aide de l'APE :

L'OCCE (office central de la coopération à l'école) du 1^{er} sept 2016 :

résultat positif: +415,65 euros par rapport à l'an passé.

total actif : 6855,55 euros

Le conseil d'école du 15 novembre 2016 a fixé la cotisation volontaire et non-obligatoire à **15 euros** maximum par famille (quel que soit le nombre d'enfants).

66 % des familles ont cotisé l'an passé, avec une moyenne d'environ 8 euros/famille.

Des recettes sont aussi faites grâce aux commandes de photos de classe.

L'APE offre 8 euros/enfants soit un total de 1848 euros, remis par chèque à M. Brignone.

Cela représente une aide de 23 euros/enfants, utilisée notamment pour les classes-découverte (15 euros pour le budget transport + 8 euros de l'OCCE).

Une participation est demandée pour les spectacles.

À la demande de l'APE, M. Brignone détaille les dépenses : activités pédagogiques, petit matériel, charges courantes, assurance collective, voyages scolaires.

8. CANTINE : LE POINT

M. Balao rappelle l'augmentation des effectifs : entre 240 et 260 couvertes/ jour sont servis. Cela représente une augmentation de 16 % par rapport à l'an passé, avec un effectif qui tend à croître au fil des mois.

Les chiffres du jour étaient de 180 primaires à la cantine ce jour soit 73 % de l'effectif global (

Le premier service a accueilli 80 maternelles sur 2 salles + 51 primaires en fonction de la place

but : alléger le 2ème service particulièrement bruyant en incluant les classes 1 et 2 à ce service, et les CE1 de la classe 3 quand cela est possible.

130 couverts ont été servis sur le 2ème service, répartis en 2 salles.

L'entrée est désormais servie sur une assiette séparée et déjà préparée. Le problème du bruit reste à ce jour non-résolu.

Jugée inefficace, l'alarme pour le niveau sonore a été retirée.

9. SORTIES- PROJETS DIVERS

Des classes-découverte sont prévues sur les classes 5, 6, 7 8 et 9. Trois sorties à la journée sont prévues pour les classes 1 et 2 sur le thème du patrimoine.

Par ailleurs, quatre sorties ski auront lieu à Gourette pour les classes 6 et 7, accompagnées par des parents agréés. Le projet est financé par le Conseil Général, avec une participation de 16 euros par élève participant.

Les CM2 participeront à Jazz in School.

Un spectacle a été offert par le Cabaret Sauvagnon (La Barbe Bleue). Deux autres spectacles ont été réservés à Serres-Castet.

10. TRAVAUX

2016 sonne la fin des grands travaux entrepris ces dernières années, seuls des travaux d'entretien sont pour l'heure prévus -dont les huisseries du bureau du directeur.

Une commission de sécurité inspecte l'école chaque année, notamment les jeux dans la cour.

11. FETE des ECOLES : Bilan 2016, préparation 2017.

La date de la fête de l'école a été fixée au 24 juin 2016.

L'enchaînement fête de l'école/soirée Art et Terroir a été apprécié ainsi que la modification des horaires.

Le samedi 18 février 2017, l'APE organisera le carnaval suivi de la traditionnelle boum.

SECRETAIRE : Anne-Laure Revoy au nom de l'APE- PRESIDENT :M. Brignone, Directeur.